



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 15 DECEMBRE 2011**

**Présidence** M. Michel JUNOD  
**Sont présents** 52 Conseillères et Conseillers sur 60

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le préavis municipal No 08 / 2011 « **Rapport de la Municipalité au Conseil communal concernant l'adoption des règlements relatifs à la mise sur pied d'un Conseil d'Etablissement pour les deux Etablissements scolaires de Prilly et environs, ainsi que l'approbation d'une modification des Statuts de l'ASIGOS et d'une Convention d'entente intercommunale en matière d'enseignement primaire.** » adopté en séance du 21 novembre 2011 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

**décide**

1. d'adopter le règlement amendé du Conseil d'Etablissement de l'Etablissement scolaire secondaire de Prilly ;
2. d'approuver la modification de l'article 2, alinéa 5, des Statuts de l'ASIGOS ;
3. d'adopter le règlement du Conseil d'Etablissement de l'Etablissement scolaire primaire de Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Jouxten-Mézery avec l'amendement suivant :

Art. 29 – Indemnités de séance et budget alinéa 1 :

*« Le montant total alloué est réparti entre les communes de Prilly, de Romanel-sur-Lausanne et de Jouxten-Mézery, conformément à l'article 9 de la Convention d'entente intercommunale scolaire entre les communes précitées en matière d'enseignement primaire. »*

4. d'approuver la Convention d'entente intercommunale scolaire conclue entre les Commune de Prilly, de Romanel-sur-Lausanne et de Jouxten-Mézery en matière d'enseignement primaire.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2011.

Le Président :

  
Michel JUNOD



La secrétaire :

  
Eliane CARNEVALE